

Modèle d'arrêté imposant au propriétaire du terrain l'enlèvement d'un dépôt sauvage

République Française Le maire de la commune de [préciser]

Vu le code de l'environnement (articles L 541-1 et suivants) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L2224-17 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu la circulaire préfectorale du [préciser];

Considérant que des dépôts sauvages de déchets ont été effectués sur le terrain sis [préciser] appartenant à M. [préciser] ;

Considérant que ces dépôts n'ont pu être effectués que par suite de la négligence de M. [préciser], qui n'a pas clôturé son terrain, qui n'a pas informé les autorités municipales de ces dépôts et a ainsi contribué à rendre impossible l'identification de leurs auteurs ;

Ou qui a toléré [préciser] accepté [préciser] ces dépôts en s'abstenant d'en informer les autorités municipales ;

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de prescrire l'enlèvement de ces dépôts, au besoin d'office, aux frais de M. [préciser]

ARRETE

Article 1 : M. [préciser] est mis en demeure de procéder à l'élimination des dépôts de déchets effectués sur son terrain sis [préciser]

Article 2 : Faute par l'intéressé d'avoir procédé à cette élimination avant le [préciser], il y sera procédé d'office par la commune, à ses frais.

Article 3 : Dans le cas prévu à l'article précédant, M. [préciser] sera avisé de la date des travaux d'enlèvement qui auront lieu en présence d'un représentant de l'autorité municipale. L'intéressé pourra être alors obligé de consigner entre les mains du comptable public désigné une somme répondant du montant des travaux à réaliser.

Article 4 : (le cas échéant). En outre, M. [préciser] devra clôturer son terrain.

Article 5 : le présent arrêté sera notifié en la forme administrative à M. [préciser] par les soins de M. le [préciser]. (commissaire de police, garde-champêtre, agent assermenté, ...) qui dressera procès-verbal de cette notification.

Article 6 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M le Maire de [préciser] ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de (préciser le lieu) dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours administratif vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif.

Fait à, le

(signature)